Breuillet

Département de l'Essonne
Arrondissement de Palaiseau
Canton de Dourdan

DECISION DU MAIRE
2025/076/AGD |

Le Maire de BREUILLET,
Vu la délibération 2020 | 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°2025/053/AGD du 3 juin 2025 portant signature d'un contrat enregistré sous le numéro 2025TX01/3 relatif au lot 3 "résilience" avec la société AGH BATIMENT domiciliée 6, rue Montbauron – 78 000 - VERSAILLES,

Considérant la nécessité de procéder à un avenant pour la dépose des portes extérieures et la fourniture de tôles d'habillages,

Considérant les devis validés par la maitrise d'œuvre,

DECIDE

De signer l'avenant n° 1 avec la société AGH BATIMENT domiciliée 6, rue Montbauron 78 000 – VERSAILLES,
Dit que l'incidence financière est de 3 131.75 € HT portant le montant total du marché à 78 896.00 €
Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget de la ville,
Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau ;
- Comptable du centre des finances publiques de Dourdan ;
- La société AGH BATIMENT

FAIT A BREUILLET, LE SEPT AOÛT DEUX MILLE VINGT-CINQ

P° / Le Maire et par suppléance,
4ème Adjointe au Maire,

MAIRIE DE BREUILLET (ESSONNE)

Isabelle PEREZ

Mis en ligne le 08/08/2025 à 16h12
REÇU EN PREFECTURE
le 08/08/2025
Application agréée E-legalite.com
22_DN-091-219101052-20250807-2025076AGD-

Mairie : 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET
Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27
www.ville-breuillet.fr